



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS et D'AIDES-SOIGNANTS



Pôle formation continue *Centre Hospitalier de TULLE*

PROGRAMME DES FORMATIONS

ANNEE 2021

N° agrément: 74 19 P0018 19



Le livret est accessible sur
le site internet :
www.ifs-tulle.fr

Rubrique « formation
continue »

T6 N3-1

La responsabilité pédagogique de la formation continue est assurée par la Directrice de l'institut
Corinne Lescure

- Les **formations** sont proposées, organisées et réalisées par l'équipe pédagogique de l'IFSI et l'IFAS
- Le **secrétariat** est assuré par : Laetitia CEAX et Sylvette SEIGNE

Des professionnels ayant des compétences spécifiques en regard des besoins exprimés peuvent intervenir dans chaque formation.

ORGANISATION DES FORMATIONS :

- Lieu :
à l'IFSI/IFAS Centre hospitalier, Place Maschat, 19012 Tulle cedex

- Tarifs :

Les tarifs portés sur chaque fiche sont fermes et définitifs jusqu'au 31 décembre 2021. Ils sont révisables tous les ans au 1er janvier.

Le prix des repas n'est pas inclus dans le prix de la formation. **Le tarif self applicable aux agents extérieurs au Centre Hospitalier de Tulle est de 8,75 € par repas. Merci de nous préciser lors de votre inscription, si vous souhaitez réserver votre repas.**

INSCRIPTION :

POUR LES ETABLISSEMENTS :

Nous vous demandons de bien vouloir **inscrire vos agents** par tout moyen précisé ci-dessous auprès de :

- Secrétariat : tél : 05 55 29 80 51 ou bien par e-mail : ifsi@ch-tulle.fr
- sur les formulaires d'inscription que vous trouverez en ligne sur le site : ifsi-tulle.fr

POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX :

S'inscrire à partir du site internet : www.mondpc.fr
Si besoin prendre contact avec le secrétariat de l'Institut.

Afin de faciliter l'organisation des sessions, nous vous demandons de procéder aux inscriptions dès que vous avez connaissance des demandes.

En effet, une session proposée ne pourra être ouverte que si elle reçoit un nombre minimum d'inscriptions (variable selon la nature de la session).

ANNULATION :

Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit par courrier, télécopie ou e-mail.

Elles donneront lieu à un remboursement intégral **si elles sont reçues 15 jours avant la formation.**

Passé ce délai, 50% du montant de la participation ou 100% en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements seront admis jusqu'au premier jour de la formation.

LE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

L'IFSI/IFAS du Centre hospitalier de Tulle est identifié organisme DPC et référencé Datadock.

L'équipe pédagogique de l'IFSI/IFAS est en mesure de proposer des programmes éligibles au DPC sur différentes thématiques en lien avec l'amélioration des pratiques professionnelles.

Être organisme proposant des programmes DPC (ODPC) requiert une capacité pédagogique et méthodologique à construire et mettre en œuvre ces programmes, ainsi que des références et intervenants de qualité.

Contactez-nous pour plus de renseignements.

Par ailleurs, **notre catalogue 2021 est disponible** au format PDF sur notre site, n'hésitez pas à le consulter. Des bulletins d'inscriptions sont téléchargeables sur le site www.ifsi-tulle.fr

SOMMAIRE

Formation continue dans le cadre du DPC

- **AMELIORATIONS DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES AIDES-SOIGNANTS :**

- L'escarre : démarche préventivep5

- **AMELIORATIONS DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES INFIRMIERES / ET AUTRES PROFESSIONNELS EN SANTÉ :**

- L'escarre : démarche préventive.....p5
- Plaies chroniques : stratégies thérapeutiques et soignantes au quotidien.....p7
- Prévenir, dépister, déclarer les erreurs médicamenteuses.....p9

– Formation continue HORS DPC

- **AMELIORATIONS DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES AIDES-SOIGNANTS :**

- Missions des tuteurs aides-soignants dans l'encadrement des stagiairesp6

- **AMELIORATIONS DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES INFIRMIERES / ET AUTRES PROFESSIONNELS EN SANTÉ :**

- Devenir Tuteur opérationnel pour encadrer les étudiants infirmiers et/ou autres professionnels de santé : Perspectives transprofessionnelles, formation mixtep8

- **AMELIORATIONS DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES ASHQ ET AGENTS DE SERVICES :**

- Participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée (PA)p10

✦ **L'escarre :
Démarche préventive
N° DPC 17082100001**



Orientations prioritaires DPC :

- ❖ Infirmier :
 - Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies chroniques et complexes
- ❖ Infirmier de bloc opératoire :
 - Installation chirurgicale du patient au bloc opératoire
- ❖ Aide-soignant :
 - L'aide-soignant et l'infirmier : travailler en collaboration
 - Les soins palliatifs : rôle de l'aide-soignant

CONTEXTE :

La prévalence des escarres est évaluée à près de 9% des patients. Parmi celles-ci, et selon les études, jusqu'à 50% sont acquises en cours d'hospitalisation.

Leurs conséquences sont documentées en termes de :

- Qualité des soins, notamment des personnes âgées : augmentation du risque relatif de décès, souffrance, détérioration du niveau d'autonomie
- Surcoût : allongement de la durée de séjour, accroissement de la charge en soin, coût des traitements

Cette formation a pour but d'actualiser les connaissances de chaque participant dans une perspective systémique, en termes de prévention et de soins d'escarre.

PUBLICS CONCERNÉS :

- Infirmier (e)
- Aide-soignant (e)
- Aide médico-psychologique
- Infirmier de bloc

OBJECTIFS :

- Connaître les facteurs physiopathologiques qui favorisent la survenue d'escarre
- Connaître et appliquer les interventions clés de la prévention d'escarre
- Réfléchir sur ses pratiques professionnelles
- Utiliser les outils institutionnels

CONTENU :

La formation est basée sur :

- Une pédagogie active et participative favorisant les échanges ainsi que les discussions entre les participants à partir de leurs expériences
- Alternance d'apports théoriques et de situations concrètes

INTERVENANTS :

- IDE Formatrice, titulaire d'un DU de plaies et cicatrisation
- Médecin gériatre, ergothérapeute

PARTIE THEORIQUE

- Données épidémiologiques
- Physiopathologie / Facteurs de risque
- Evaluation du risque (les échelles, les outils institutionnels)
- Les moyens de prévention

PARTIE PRATIQUE

- Les supports de prévention
- Démonstration, utilisation de matériel
- Analyse de situation

EVALUATION DE LA FORMATION

- questionnaire de pré formation
- questionnaire post formation

Durée de la formation : 1 jour

Dates : 7 juin 2021

Nombre de participants : 15 personnes maximum par session

Tarif : 140 € par participant

♦ Missions des tuteurs aides-soignants dans l'encadrement des stagiaires



Orientations prioritaires visées :

- ❖ Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé
 - Innover en matière de formation des professionnels
 - Maîtrise de stage et tutorat

CONTEXTE :

L'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant est précurseur en termes d'apprentissage par compétences. Il précise qu'il est recommandé que le tuteur puisse bénéficier d'une formation spécifique, chaque stage devrait « faire l'objet d'un projet de tutorat définissant les objectifs d'apprentissage, les modalités d'encadrement et les critères d'évaluation. »

Cette formation est organisée pour répondre :

- aux besoins des professionnels recensés lors d'une enquête faite par l'IFAS auprès des structures d'accueil des élèves AS fin 2012.
- aux demandes des élèves exprimées lors des bilans de formation, au vu du bénéfice apporté par les tuteurs infirmiers formés à l'encadrement.

PUBLICS CONCERNÉS :

- Aide-soignant ayant 2 ans d'exercice professionnel

OBJECTIFS :

Approfondir la notion d'encadrement, en déclinant la fonction tutorale selon 3 composantes :

- la compétence pédagogique : le tuteur accompagne les élèves, et les aide à s'auto évaluer dans l'acquisition progressive des compétences professionnelles.
- la compétence relation communication : le tuteur recueille les informations nécessaires au suivi de l'élève auprès de l'équipe. Il est l'interface entre le responsable de l'encadrement (le cadre), l'équipe pluridisciplinaire et le formateur référent de stage.
- la compétence organisationnelle : le tuteur en accord avec le cadre réfléchit à créer des conditions optimales d'acquisition des compétences (choix de situations de soins selon le niveau de formation de l'élève, mise à disposition des ressources du service etc...)

CONTENU :

- Etude du référentiel de formation, d'activités de soins, et de compétences.
- Outils de suivi et d'évaluation : le carnet de stage, avec bilan de mi-stage et feuille d'évaluation de la compétence argumentée.
- Approches et méthodes pédagogiques : analyses de pratique, réflexivité, débriefing de situations professionnelles, observations et évaluations formatives en laboratoire de simulation.

INTERVENANTS :

- Équipe pédagogique IFAS
- Cadre formation IFSI

EVALUATION DE LA FORMATION

- questionnaire de pré formation
- questionnaire post formation
- à distance en associant les tuteurs aide-soignant, infirmier et le cadre (N+1)

Durée de la formation : 4 jours

Dates : 22 - 23 mars et 4 - 5 octobre 2021

Nombre de participants : 15 personnes maximum par session

Tarif : 560 € par participant

◆ Les plaies chroniques : Stratégies thérapeutiques et soignantes au quotidien N° DPC 17082100002



Orientations prioritaires visées :

- ❖ Infirmier
 - Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies chroniques et complexes

CONTEXTE :

La prévalence des plaies chroniques avoisine 2 millions de personnes en France ; un chiffre en constante augmentation, le vieillissement de la population étant un facteur de risque majeur d'apparition et de chronicité. Ces plaies chroniques sont responsables d'une part d'une diminution de la qualité de vie des personnes du fait de leur retentissement douloureux et fonctionnel, de l'altération de l'image de soi (souffrance psychique), d'autre part d'une augmentation de la charge en soins et donc du coût de ceux-ci.

Ces constats s'imposent comme un véritable enjeu de santé publique et concernent l'ensemble des professionnels de santé.

Ainsi le rôle de l'infirmier est d'accompagner la prise en soins en favorisant la succession des différentes phases physiologiques de la cicatrisation et en évitant les facteurs endogènes et exogènes la retardant.

OBJECTIFS GLOBAUX :

PUBLICS CONCERNÉS :

- Infirmier diplômé d'Etat

- Comprendre l'importance de problème de santé publique
- Connaître les différentes plaies, reconnaître leurs caractéristiques et leur étiologie
- Connaître la physiopathologie des plaies chroniques
- Connaître les familles de pansement basées sur les données récentes de la science afin de proposer une thérapeutique adaptée à chaque patient
- Connaître les principaux protocoles thérapeutiques pour la prise en charge des plaies chroniques
- Améliorer les pratiques professionnelles afin d'optimiser la prise en charge des plaies chroniques
- Anticiper et reconnaître la douleur induite par les soins
- Améliorer la collaboration entre professionnels médicaux et paramédicaux

CONTENU

La formation est basée sur :

- Une pédagogie active et participative favorisant les échanges entre les participants à partir de leurs expériences
- Alternance d'apport théorique et de situations concrètes

Les supports pédagogiques :

- Vidéo, photographies, iconographie...
- Ateliers : matériel, détersion mécanique

INTERVENANTS :

- Cadre de santé formateur – IFSI de TULLE - Diplôme Universitaire Plaies et Cicatrisations
- Infirmière Libérale – Diplôme universitaire Plaies et Cicatrisations
- Médecin
- Diététicienne

Durée de la formation : 2 jours

Dates : 10 et 11 juin 2021

**Nombre de participants : 15
personnes maximum par session**

Coût : 280 € par participant

EVALUATION DE LA FORMATION

- questionnaire de pré formation
- questionnaire post formation

♦ Missions des tuteurs dans l'encadrement des étudiants infirmiers et/ou autres professionnels en santé



Orientations prioritaires visées :

- ❖ Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé
 - Innover en matière de formation des professionnels
 - Maîtrise de stage et tutorat

CONTEXTE :

Depuis la rentrée 2009, dans la logique du cursus licence, master, doctorat, tous les IFSI appliquent le référentiel de formation défini par l'arrêté du 31 juillet 2009. Cette réforme est basée sur le développement des compétences, avec une valorisation de l'apprentissage par l'expérience.

Une place prépondérante est donnée aux apprentissages en stage. En effet, il est nécessaire de travailler sur les conditions à mettre en place pour permettre un questionnement optimum sur les pratiques, et de créer une collaboration efficace et pérenne avec les professionnels de terrain.

PUBLICS CONCERNÉS :

- Infirmier diplômé d'Etat
- Autres professionnels en santé

OBJECTIFS :

Intégrer la dimension d'encadrement de la fonction tutorale en développant :

- **La compétence pédagogique :** le tuteur accompagne les étudiants, il évalue et les aide à évaluer leur progression dans l'acquisition des compétences professionnelles.
- **la compétence relation-communication :** le tuteur recueille les informations nécessaires au suivi de l'étudiant auprès des professionnels de proximité, il est l'interface entre le Maître de stage, l'équipe pluridisciplinaire et le formateur référent du stage.
- **la compétence organisationnelle :** le tuteur en accord avec le Maître de stage réfléchit à créer des conditions optimales d'acquisition des compétences, (organisation d'un parcours, choix de situations de soins en respectant les paliers d'apprentissage, mise à disposition des ressources du service...)

CONTENU :

- Référentiels professionnels (d'activités, de compétence, de formation)
- Outils de suivi et d'évaluation (Port Folio, feuilles de stage, bilans intermédiaires...)
- Approches et méthodes pédagogiques (analyse de pratiques, réflexivité, débriefing de situations professionnelles, laboratoire de simulation, observation et évaluation formative)
- Élaboration de situations emblématiques, création d'outils d'accompagnement, de progression, recherche documentaire, techniques d'entretien d'évaluation, de positionnement.

INTERVENANTS :

- Équipe pédagogique IFSI Tulle

EVALUATION DE LA FORMATION

- Evaluation par questionnaire à l'issue de la formation.
- Evaluation à distance associant les tuteurs et les cadres. (n+1)

Durée de la formation : 4 jours

Dates : 11 - 12 mars et 7 - 8 juin 2021

Nombre de participants : 15 personnes maximum par session

Cout : 560 € par participant

◆ Prévenir, dépister, déclarer les erreurs médicamenteuses

N° DPC 17082100004



Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)

- ❖ Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé
 - Innover pour le bon usage du médicament
 - Juste prescription des médicaments et prévention de l'iatrogénie médicamenteuse

CONTEXTE :

La prise en charge médicamenteuse au sein d'un établissement de santé est un processus combinant des étapes pluridisciplinaires et interdépendantes visant un objectif commun : l'utilisation sécurisée, appropriée et efficiente du médicament chez le patient.

Ces étapes constituent le circuit du médicament : prescription, préparation, dispensation, approvisionnement, transport, détention et stockage, administration, information du patient et surveillance du traitement.

La prise en charge médicamenteuse est une priorité pour la Haute Autorité en Santé (HAS), notamment à travers la certification des établissements de santé ; en effet, les phases de prescription, dispensation et d'administration sont parmi les critères.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST), les établissements doivent mettre en œuvre et renforcer les démarches d'amélioration de la sécurité des soins au patient en gérant les risques liés à leurs activités et en mettant en œuvre des actions.

Ainsi la sécurisation du médicament est un objectif prioritaire.

De plus il semblerait que les erreurs médicamenteuses soient sous estimées compte tenu qu'elles ne font pas ou très peu l'objet de déclarations d'évènements.

PUBLICS CONCERNÉS :

- Infirmier diplômé d'Etat
- Préparateur en pharmacie

OBJECTIFS :

- Diminuer le risque d'erreurs médicamenteuses
- Eviter que l'erreur médicamenteuse ne se reproduise
- Garantir la bonne administration du médicament selon le fil conducteur :
 - « Le Bon médicament, à la Bonne dose, par la Bonne voie d'administration, au Bon moment et au Bon patient »
- Améliorer les connaissances et les pratiques au quotidien
- Identifier la responsabilité infirmière dans les différentes interfaces du circuit du médicament
- Sensibiliser les participants à la déclaration des erreurs médicamenteuses

CONTENU :

- Débriefing et apports de connaissances,
- Circuit du médicament, bon usage, (règle des 5B)
- Identitovigilance, confidentialité, hygiène
- Identification des risques, des causes possibles
- Déclaration d'évènements indésirables

Pédagogie active : **Atelier « chambre des erreurs » reconstitution d'une chambre de patients et d'une salle de soins avec « des écarts » et des risques potentiels que les professionnels auront à dépister.**

- Analyse de la pratique
- Apports théoriques
- Evaluation des acquis

INTERVENANTS :

- Cadre formateur de l'IFSI
- Pharmacienne
- Technicienne Qualité

EVALUATION DE LA FORMATION

- questionnaire de pré formation
- questionnaire post formation

Durée de la formation : 1 jour

Dates : 2 avril 2021

Nombre de participants : 12 personnes maximum par session soit 1600 €

Cout : 1600 € par session

◆ Participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée (PA)



10

Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)

- ❖ Sécurisation des interventions auprès des PA
- ❖ Promouvoir la formation tout au long de la vie et valoriser les compétences acquises lors de l'exercice professionnel
- ❖ Contribuer à l'attractivité vers les métiers de l'aide-soignant(e) et du Grand Age

CONTEXTE :

Dans le cadre de la lutte contre la COVID 19, le Ministère des solidarités et de la santé a décidé la mise en place **d'un dispositif transitoire de formation accélérée**, à destination des ASH et des agents de service en poste depuis 3 mois, pour sécuriser leurs interventions auprès des PA. **Ce dispositif est organisé entre début janvier et 2 juillet 2021.**

L'engagement de l'ASH dans ce dispositif de formation est soumis à l'accord de l'employeur et à l'issue d'un entretien avec l'encadrant de proximité, s'appuyant sur un outil appelé « Livret de positionnement » permettant l'auto évaluation de l'agent et le repérage de ses capacités acquises et à développer.

A l'issue des 70 h de formation, **une attestation de suivi de la totalité de la formation** est délivrée.

L'obtention de cette attestation et une expérience professionnelle auprès des PA d'une durée minimale de 6 mois, permet à l'ASH, **un accès direct à la formation d'Aide-Soignant(e).**

PUBLICS CONCERNÉS :

- **Agents des services hospitaliers qualifiés**
- **Agents de services** issus de structures hospitalières, médico-sociales ou d'aide à domicile(SAAD)

OBJECTIFS :

- Apporter les connaissances indispensables pour participer aux soins de confort et de bien-être de la PA,
- Réaliser des soins quotidiens en utilisant des techniques appropriées sous la supervision de l'AS et la responsabilité du cadre de proximité
- Travailler en équipe pluridisciplinaire

CONTENU :

- Formation en présentiel
- Suivi de 4 Modules :
 - Module 1 : Prendre soin de la PA (17h)
 - Module 2 : Répondre aux besoins de la PA (18h)
 - Module 3 : Protéger la PA (7h)
 - Module 4 : Aider à la réalisation des soins (21h)
- Méthodes pédagogiques diverses : en groupe, simulation, jeux, quizz, bilans de retours d'expériences, livret de formation...

INTERVENANTS :

- Formateurs IFAS, IFSI
- Médecins
- AS diplômés et expérimentés
- Autres (à voir)

EVALUATION DE LA FORMATION

- questionnaire de pré formation
- questionnaire de satisfaction post formation

Durée de la formation : 10 jours

Dates : ~~24, 25 et 26 mars~~ - ~~6, 7, 8 et 9 avril~~ - ~~25, 26 mai~~ et 1 jour bilan à distance le 14 juin 2021

Nombre de participants : 12 personnes maximum

Cout : 700 € par participant



Pôle Formation continue
FICHE D'INSCRIPTION

Fax : **05.55.29.80.76**

Courrier : IFSI - Centre Hospitalier - BP 160 - 19012 Tulle cedex

Formation choisie

Intitulé de la formation :

Date(s) souhaitée(s):

Vos Coordonnées

Mme, M. : Nom de naissance :

Né(e) le : N° ADELI :

(Si formation tutorat infirmier, joindre la copie de votre diplôme d'état)

N° Tel fixe : N° Tél Portable :

Adresse personnelle :

.....

- Statut :**
- Fonctionnaire titulaire
 - Fonctionnaire stagiaire
 - Contractuel fonction publique
 - Autre (préciser)

Etablissement d'exercice et service :

Adresse de l'établissement :

.....

.....

Conditions de prise en charge des frais de formation :

Je m'engage à régler moi-même le montant de la formation sur présentation d'une facture

Je demande une prise en charge de la formation à l'organisme ou à l'entreprise désignée ci-dessous (destinataire de la convention de formation) :

NOM :

ADRESSE :

Code postal - Ville :

PERSONNE SIGNATAIRE DE LA CONVENTION :

Pour toute information complémentaire appeler le secrétariat de l'Institut : 05.55.29.80.51

L'Institut de formation en soins infirmiers et d'aides soignants de Tulle agréé par l'Etat et la Région Limousin depuis 1968, accueille chaque année environ 200 étudiants et élèves. Il prépare au diplôme d'état d'infirmier et au diplôme d'état d'aide-soignant.

Institut de Formation en Soins Infirmiers

Centre Hospitalier de Tulle | 3 place Maschat BP 160 | 19012 | TULLE cedex

Tél : 05.55.29.80.51 | Fax : 05.55.29.80.76 | Email : ifsi@ch-tulle.fr | Site internet : www.ifs-tulle.fr